

Délibération n° 2017-361

OBJET : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2018 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	51
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 14/12/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2017-361

Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS

Madame Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean HAVEL

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Jacques LEPELTIER

Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

M. Paul RAYMOND donne pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Stéphane BAZILE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN

Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean ROZNOWSKI

Délibération n° 2017-361

Objet : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2018 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment les articles 241 à 257 ;

VU l'article L3132-26 du Code du travail ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifie la procédure et prévoit que la décision du maire soit prise après avis du Conseil municipal et porte le nombre maximum de dimanches travaillés à 12 ;

CONSIDÉRANT que la réglementation prévoit que, lorsque la dérogation au repos dominical excède 5 dimanches, l'EPCI donne un avis conforme sur cette liste, avant que celle-ci soit arrêtée. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine, l'avis est réputé favorable ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion » du 12 décembre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE le calendrier proposé par les communes concernées ci-annexé.

Fait et délibéré le mercredi 20 décembre 2017

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2017-361

ADOPTÉE par (61 VOIX)

61 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

2 CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20171220 - 1mc 122883B - DE
Date AR Préfecture : 27/12/2017

ANNEXE 1

COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2017, la ville de Ballainvilliers propose d'accorder une dérogation au repos dominical comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail non soumis à arrêté préfectoral	7 janvier 2018 4 mars 2018 6 mai 2018 26 août 2018 2 septembre 2018 9 septembre 2018 4 novembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
Commerces de détail d'équipements automobiles	21 janvier 2018 18 mars 2018 8 avril 2018 17 juin 2018 24 juin 2018 16 septembre 2018 14 octobre 2018

COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017, la ville d'Epinay-sur-Orge a accordé une dérogation au repos dominical comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail non soumis à arrêté préfectoral	12 dimanches (en attente de la commune)

COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017, la ville de Saulx-les-Chartreux a accordé une dérogation au repos dominical comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail non soumis à arrêté préfectoral	14 janvier 2018 1 ^{er} juillet 2018 26 août 2018 2 septembre 2018 25 novembre 2018 2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018

COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

En date du 17 octobre 2017, la commune de la Ville du Bois a saisi la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour une demande d'avis de dérogation au repos dominical comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail en magasin non spécialisé	14 janvier 2018
Commerces de détail alimentaire en magasin spécialisé	1 ^{er} juillet 2018
Commerces de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé	2 septembre 2018
Commerces de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	30 septembre 2018
Commerces de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	11 novembre 2018
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	25 novembre 2018
	2 décembre 2018
	9 décembre 2018
	16 décembre 2018
	23 décembre 2018
	30 décembre 2018

Commerces de détail d'équipements automobiles	24 juin 2018 1er juillet 2018 8 juillet 2018 22 juillet 2018 29 juillet 2018 2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018
---	--

MAIRIE DES ULIS

En date du 18 octobre 2017, la commune des Ulis a saisi la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour une demande d'avis de dérogation au repos dominical comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail non soumis à arrêté préfectoral	14 janvier 2018 29 avril 2018 1er juillet 2018 8 juillet 2018 2 septembre 2018 30 septembre 2018 25 novembre 2018 2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018

COMMUNE DE MASSY

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2017, la ville de Massy a accordé une dérogation au repos dominical comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail non soumis à arrêté préfectoral	21 janvier 2018 28 janvier 2018 18 mars 2018 29 avril 2018 17 juin 2018 2 septembre 2018 16 septembre 2018 25 novembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018

	30 décembre 2018
Pour les commerces de détails de plus de 400 m ² de surfaces de vente les jours fériés travaillés sont déduits des dimanches autorisés par le maire dans la limite de 3 par an.	

MAIRIE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

En date du 31 octobre 2017, la commune de la Villebon-sur-Yvette a saisi la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour une demande d'avis de dérogation au repos dominical comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail non soumis à arrêté préfectoral	14 janvier 2018 28 janvier 2018 25 février 2018 25 mars 2018 1 ^{er} juillet 2018 2 septembre 2018 25 novembre 2018 2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
Pour les commerces de détails de plus de 400 m ² de surfaces de vente les dimanches 28 janvier, 25 février et 25 mars seront automatiquement déduits des dimanches d'ouverture en contre partie des jours fériés travaillés.	